

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LA DESTRUCTION DES RESIDUS URBAINS
Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

PROCES-VERBAL DU COMITE DU 30 JANVIER 2009

L'an deux mille neuf, le trente janvier à dix huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains, dûment convoqué par le Président, le vingt deux janvier, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Emmanuel LAMY**, Président du Syndicat Intercommunal.

Présents :

AIGREMONT	: Monsieur Pierre GREGOIRE, Conseiller Municipal
CHAMBOURCY	: Monsieur Didier GOIFFON, Conseiller Municipal Monsieur François ALZINA, Conseiller Municipal
CONFLANS-SAINTE-HONORINE	: Monsieur Jean FRALEUX, Conseiller Municipal Monsieur Franck BARRAUD, Maire Adjoint
FOURQUEUX	: Monsieur Mark VENUS, Conseiller Municipal Monsieur Jean-Jacques MSICA, Conseiller Municipal
LE MESNIL-LE-ROI	: Madame Franziska JADIN, Maire Adjoint Monsieur Marc DEMEURE, Maire
MEDAN	: Monsieur Christophe BEAUNOIR, Conseiller Municipal
ORGEVAL	: Madame Laetitia ORHAND, Maire Adjoint Monsieur Jean-Michel SCHMIDT, Conseiller Municipal
POISSY	: Monsieur Jean-Claude DUQUESNE, Maire Adjoint Monsieur Bertrand PASQUIER, Conseiller Municipal
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	: Monsieur Yves MAILLARD, Conseiller Municipal
VERNOUILLET	: Monsieur Lucien MONTECOT, Maire Adjoint
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 2 RIVES DE LA SEINE	: Monsieur Alain MOLHO, Conseiller Municipal Madame Françoise MERY, Maire Adjoint Monsieur Julien FREJABUE, Conseiller Municipal

Absents excusés :

AIGREMONT	: Monsieur Gilbert DIJON, Maire : Madame Marie-Claude MEGE
LE MESNIL LE ROI	: Monsieur Jean-Loup MARTIN, Maire Adjoint
MORAINVILLIERS	: Monsieur Philippe MAILLARD, Conseiller Municipal Monsieur Guy PAULHAN, Conseiller Municipal Monsieur Patrick SANIAL, Maire Adjoint Monsieur Michel ROMERO, Conseiller Municipal
SAINT-GERMAIN-EN LAYE	: Madame Mary-Claude BOUTIN, Maire Adjoint
VERNOUILLET	: Madame Nicole BROCHEN, Conseillère Municipale
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES DE LA SEINE	: Monsieur Eddie AÏT, Maire Madame Mireille BOURBON-PEREZ, Maire Adjoint

Communes non représentées : Achères, Morainvilliers

Nombre de communes	: 12
+ Communauté de Communes des 2 Rives de la Seine (Andrézy, Carrières-sous-Poissy, Verneuil-sur-Seine)	: 1
Quorum	: 16
Délégués présents	: 20
Délégués comptant pour le quorum	: 20
Procuration	: 0
Nombre de votants (2 abstentions)	: 18

REUNION DU 30 JANVIER 2009

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 18 heures et rappelle l'ordre du jour :

- Procès-verbal du Comité du 17 décembre 2008
- Budget Primitif 2009
- Prix de l'incinération 2009
- Questions diverses : - relations contractuelles avec Novergie
- opération de swap et démarche mutuelle

Sur proposition du Président, le Comité Syndical désigne Monsieur Jean-Jacques MSICA comme secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DU COMITE DU 17 DECEMBRE 2008

Sans observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2009

Le Président reprend les principes retenus lors du débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu le 17 décembre 2008 :

- la cotisation à l'habitant est portée à 8 € par habitant,
- le prix de l'incinération est relevé à hauteur de 89 € HT.

Les nouveaux chiffres de population, publiés par l'INSEE, sont pris en compte ; la population totale du SIDRU passe à 212 946 habitants.

Le projet de Budget Primitif (BP) 2009 intègre :

En section de fonctionnement

- Les frais généraux du Syndicat qui sont financés par une partie de la cotisation à l'habitant soit 1,22 €, sur un total de 8 € ; l'étude d'optimisation est financée par une subvention d'Eco-Emballages.
- Le remboursement de la dette financé par les cotisations des communes (4,047 € par habitant en 2008). Cette dette ne concerne plus que le seul emprunt du SIDRU (13,5 M€).
- La collecte sélective et les autres traitements

Le coût payé par le Syndicat est répercuté sur les communes ; ces sommes s'équilibrent donc. Dans cette rubrique figurent également les soutiens ECO-EMBALLAGES et les recettes perçues auprès des filières ; l'essentiel de ces sommes est reversé aux communes. Il est constaté, fin 2008, un tassement des recettes sur certains matériaux (métaux, plastiques).

- L'incinération est prévue à hauteur des estimations établies par le cabinet SODEREC.
Les tonnages ont été évalués en fonction des réalisations de 2008 :

- SIDRU : 61 200 t + 1 800 tonnes de refus de tri
- CYCLAMED : 750 t
- GENERIS : 100 t
- NOVERGIE : 26 850 t
- SIVaTRU : 9 300 t.

Ces prévisions budgétaires sont faites sur la base d'un remplissage à 100 000 tonnes.

La cotisation à l'habitant laisse 2,7844 € pour aider à financer l'incinération ; ces sommes évitent de répercuter intégralement le surcoût lié à l'application du contrat.

Selon les clauses de la loi de finances 2009, le montant de la TGAP, applicable aux déchets réceptionnés à AZALYS, est de 2 €.

La TGAP aurait du être de 5 € si AZALYS n'avait pas rempli certains critères comme être certifié ISO 14 001 ou avoir des performances énergétiques plus intéressantes que le seuil fixé par la loi.

Cette taxe de 2 € sera du même montant l'année prochaine, 3,2 € en 2011 et 2012, et 4 € à compter de 2013, grâce aux qualités affichées par AZALYS. Ceux qui ne rempliront pas ces conditions seront à 8 €.

- Les 2 opérations de swap enregistrent des flux en dépenses et en recettes.

En section d'investissement

Les seules dépenses de cette section concernent le remboursement du capital de la dette. Elles sont financées par des opérations d'ordre budgétaires.

Le Président passe ensuite au détail du projet du BP 2009.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les **Dépenses** concernent :

les charges à caractère général

▪ fournitures administratives et de petit équipement	1 350 €
▪ documentation et assurances	7 000 €
▪ indemnités au comptable	1 800 €
▪ les honoraires	75 000 €
▪ une ligne ouverte pour l'étude d'optimisation	100 000 €
▪ diverses prévisions pour frais d'actes et de contentieux, annonces et insertions, relations publiques, frais de déplacements missions	3 024 €
▪ la cotisation à l'ORDIF	1 600 €
▪ taxe foncière pour le terrain d'Achères	200 €
▪ le coût de l'incinération	10 881 598 €
▪ Le surcoût des taxes	280 000 €
▪ le traitement des autres déchets	2 431 000 €

les charges de personnel et frais assimilés

▪ remboursement à la Ville des rémunérations des personnels du Service des Syndicats et réserve	118 000 €
---	-----------

- salaires et charges du technicien 36 020 €

les autres charges de gestion courante

- indemnités aux Président et Vice-Présidents 44 000 €
- soutien ECO-EMBALLAGES réservé aux communes et recettes des filières 1 657 200 €

les charges financières

- intérêts des emprunts en cours 644 628 €
- charges de fonctionnement à répartir 206 220 €
- Surcoût dette 202 705 €

Soit un total de dépenses de 16 691 345 €

Le Président commente les tableaux budgétaires simplifiés du BP transmis à tous les délégués.

Monsieur FRALEUX intervient sur le tableau du budget prévisionnel 2009 qui parle de pertes sur les swaps pour éviter toute fausse interprétation. Il préfère qu'un astérisque vienne préciser qu'il s'agit de la contraction dépenses/recettes (202 705 € et 701 916 €), soit un gain de la différence et non une perte.

Les **recettes** de la section de fonctionnement se retrouvent sur les lignes suivantes :

Les cotisations fiscalisées (comptes 7311)

- frais généraux, dette et réserve (8 € /habitant) 1 127 896 €

Les cotisations budgétisées (comptes 7474)

- frais généraux, dette et réserve 235 224 €
- remboursement de l'incinération des ordures ménagères par les communes 5 915 385 €
- taxes 176 400 €
- remboursement du traitement des autres déchets 2 431 000 €

Les participations groupements de communes (7475)

- frais généraux, dette et réserve 340 448 €

Les autres participations (comptes 7478)

- recettes ECO-EMBALLAGES dont la subvention pour l'étude d'optimisation (100 000 €) 1 200 000 €
- recettes des filières de reprise dont les mâchefers 157 000 €) 607 047 €
- autres participations (D3E – imprimés) 127 200 €
- participations des autres clients pour l'incinération 4 064 185 €
- taxes 103 600 €

Les revenus des immeubles

C'est le produit de la location du terrain d'Achères. 28 200 €

Les produits Financiers

C'est le produit attendu des opérations de swap. 701 816 €

Soit un total de recettes de 17 058 401 €

Le Budget 2009 est donc excédentaire de 367 056 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les **Dépenses** (Emprunts et dettes)

- c'est le remboursement du capital de la dette pour 206 220 €
- Soit un total de dépenses de 206 220 €

Les **Recettes** se composent de :

- la reconstitution du compte 48 206 220 €
- Soit un total de recettes de 206 220 €

Le Président fait remarquer que le coût de l'incinération (tableau page 4) laisse apparaître un manque de l'ordre de 150 000 € qui poserait problème si le Syndicat n'avait pas les recettes nettes de swaps. Même avec la taxe à l'habitant, il manque encore cette somme.

Monsieur FRALEUX souligne qu'avec une vision linéaire sur le long terme on peut être au dessus ou en dessous d'une courbe ; en 2010, le Syndicat devrait se situer au dessus de cette ligne (1,5% + l'inflation industrielle).

Sans l'apport des gains de swaps, le BP 2009 serait impossible à bâtir raisonnablement précise le Président. Il informe le Comité que le coût de l'incinération ressort à 89 € HT la tonne auquel il faut ajouter la TGAP et la taxe pour Carrières-sous-Poissy et Triel-sur-Seine, soit + 2,80 € au total. Les autres structures syndicales de la région présentent un coût à la tonne, pour le SITRU de 73 €, avec une taxe à l'habitant plus élevée, et pour Azur, à Argenteuil de 105 €. Par contre, il souhaite connaître les prix du SYCTOM qu'il n'a pas et qui restent une référence en région parisienne. Il rappelle les qualités environnementales du Centre de traitement d'AZALYS et pense que les coûts devraient se stabiliser en 2010 puisque la fiscalité restera inchangée ; la TGAP sera la même et la taxe pour la commune siège disparaîtra.

Madame LEGROS indique que, peut-être, la TGAP sur les REFIOM ne serait pas appliquée car cette taxe est déjà appelée sur les tonnages entrants du SIDRU, mais ce point doit être confirmé.

Par contre sur la TGAP fixée à 2 € la tonne pourrait être appliquée une TVA...

Monsieur FRALEUX nuance ces propos car il faudra aussi tenir compte, par exemple, de l'évolution des frais financiers des emprunts, ou encore, de la progression annuelle de 3% de la dette liée au bail emphytéotique. Mais l'analyse générale reste conforme aux estimations du Syndicat.

Monsieur BARRAUD souhaite s'exprimer sur le projet du BP 2009 ; il déclare :

« La politique générale des déchets que nous, élus de collectivités locales et du SIDRU, devons mettre en œuvre, doit dépasser la question particulière du syndicat de traitement auquel nous siégeons aujourd'hui.

Notre devoir d'élus est de défendre l'intérêt général. Et l'intérêt général, en matière de déchets, c'est de tendre vers ce que d'aucuns appellent le « zéro déchets », c'est-à-dire l'établissement de boucles fermées où les déchets des uns deviennent les ressources des autres. Les enjeux environnementaux et de santé publique nous l'imposent. Les pouvoirs publics doivent donc fixer des objectifs à court, moyen et long terme, de détournement des déchets des filières usuelles d'enfouissement et d'incinération.

Dans ce type de logique, même s'il conviendrait d'aller beaucoup plus loin, les objectifs principaux énoncés dans la loi Grenelle 1 vont plutôt dans le bon sens, et sont les suivants :

- réduire la production globale de 5 kg par an et par habitant,
- augmenter le recyclage matière et organique (35% en 2012 et 45% en 2015 pour les DMA – Rem : 24% en 2004),
- et enfin limiter les quantités incinérées ou stockées, avec une diminution de 15% à l'horizon 2012.

Parmi les mesures qui ont été ajoutées au projet de loi, il faut retenir particulièrement :

- le caractère dissuasif souhaité pour la fiscalité sur les installations de stockage et d'incinération,
- ainsi que la nécessité d'intégrer dans un délai de 10 ans une part variable (dite incitative) dans la redevance et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, pouvant prendre en compte le poids des déchets et leur nature.

Nous devons donc nous attendre à ce que les tonnages destinés à l'incinération décroissent régulièrement et que les coûts de l'incinération croissent de manière exponentielle.

Entendons-nous bien : la baisse régulière des tonnages de déchets destinés à l'incinération dans l'usine AZALYS, que nous constatons déjà, n'est pas une mauvaise nouvelle. Bien au contraire. C'est même plutôt une très bonne nouvelle. Et il s'agit non pas de savoir comment enrayer le processus, mais bien de savoir comment l'accélérer !

Dans ce contexte, notre responsabilité d'élus est de savoir comment notre syndicat doit accompagner ce mouvement, avec sa particularité, à savoir le choix fait il y a quelques années de se doter d'une usine d'incinération surdimensionnée et dont le modèle économique est aujourd'hui totalement inadapté...

Nous ferions preuve de la plus parfaite schizophrénie politique si nous souhaitions, comme nous devons le faire, encourager et accompagner l'assèchement de la filière incinération, tout en voulant à tout prix sauver AZALYS. Cela reviendrait à vouloir résoudre une équation insoluble, tout en subissant la croissance exponentielle des coûts d'incinération.

Ce que j'attends donc du SIDRU, c'est la mise en œuvre de mesures qui permettront d'atteindre, voire dépasser les objectifs de prévention des déchets de la loi Grenelle 1, de garantir le respect des normes les plus exigeantes pour l'usine d'incinération, mais également de se mettre en ordre de marche pour organiser la fermeture progressive de l'usine AZALYS. AZALYS est condamnée : reste à savoir maintenant

comment faire pour que cette fermeture annoncée soit la moins coûteuse pour le contribuable.

Prise de cette manière, l'équation est certes difficile, mais pas insoluble. Et c'est en accélérant la diminution des tonnages destinés à l'incinération que nous pourrions minimiser au global ce que nous coûtera AZALYS.

Je ne dis pas que cela sera facile. Loin de là. Comme souvent, nous sommes les héritiers de décisions que nous n'avons pas forcément prises, mais dont nous devons subir les conséquences... Reste à ne pas nous entêter dans l'erreur.

Parmi les mesures à mettre en œuvre, nous pourrions par exemple proposer la reprise au niveau du syndicat de la compétence collecte, mais financée par une redevance incitative dont la part variable serait indexée sur le volume d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) présenté. De nombreuses collectivités ont déjà, depuis longtemps et avec succès, mis en place ce mode de fonctionnement, démentant au passage les arguments avancés par certains détracteurs.

Pour revenir au sujet du jour et au vote du budget primitif :

- ne voyant pas clairement dans cette proposition une orientation qui nous engagerait dans le type de politique que je viens d'énoncer ;
- étant également plutôt réservé quant au choix d'augmenter la cotisation par habitant pour financer en partie la hausse du coût de l'incinération ;

Mon vote sera donc l'abstention,

Je m'abstiendrai également sur le vote du prix de l'incinération ».

Le Président répond qu'il y a dans ces propos des choses vraies et intéressantes.

Les informations relatives au Grenelle de l'environnement correspondent bien aux objectifs prévus par le gouvernement ; il souhaite cependant une certaine harmonie entre ce que ce dernier a prévu et les faits.

Mais quand il constate que subsistent des décharges qui, elles, n'ont pas à subir des hausses ou pénalités, il n'est pas normal de n'appliquer qu'à une partie les conséquences du Grenelle de l'environnement. Il ne pense pas que la filière incinération soit condamnée car il y aura toujours une part qui ne peut être triée ou compostée. Il note que la filière compost est bien plus menacée que l'incinération ; il doit d'ailleurs avoir un entretien avec son homologue du SIVaTRU sur ce sujet. Il déclare que la réduction des tonnages ne tendra pas à zéro, on ne triera pas tout, et on compostera de moins en moins, compte tenu des normes européennes.

La production du SIDRU arrivera à un seuil en dessous duquel les tonnages ne baisseront plus. Par contre, il y a un autre matériau qui doit pouvoir être traité parce qu'il correspond à un intérêt collectif évident. Il s'agit des boues gérées par le SIAAP qui sont le résultat du traitement des eaux usées ; des négociations sont en cours avec ce Syndicat car il est possible de les brûler sous certaines conditions, sachant que ce matériau n'est plus accepté à l'épandage. Certaines de ces boues sont, par ailleurs, envoyées en Belgique ; il souhaite que cela cesse.

Il y a aussi la question de l'avenir du compost sur lequel le SIVaTRU, producteur de ce matériau dans la région, réfléchit. Il ne peut continuer à produire un compost dont il n'aura plus l'usage puisque sa production ne sera plus possible, sauf à engager des investissements importants pour le rendre compatible avec les normes européennes.

Ce sont donc les pistes sur lesquelles le Syndicat s'est déjà interrogé dans la perspective du remplissage du Centre AZALYS et sur lesquelles les pouvoirs publics doivent se prononcer. Il ajoute que le Centre ISSEANE, concernant Paris, doit aussi s'interroger, compte tenu des investissements colossaux qu'il vient de réaliser.

Il souhaite que le principe de rigueur, appliqué pour l'incinération, le soit aussi à la mise en décharge.

Le SIDRU doit se sentir interpellé par le Grenelle de l'environnement et par les conclusions rappelées par Monsieur BARRAUD.

Enfin, il prévoit de saisir le Sous-Préfet pour obtenir son appui au travers du Plan Régional d'Élimination des Déchets et Assimilés, tout en soulignant son adhésion au Grenelle de l'environnement en faveur d'une politique volontariste et raisonnable pour permettre le maintien économique de la filière incinération.

Monsieur PASQUIER note que, à la page 15 du projet de BP, les charges financières augmentent puisqu'elles passent de 654 298 € à 847 333 €, alors que les produits financiers qui étaient à 1 467 800 € passent à 701 816 €. Il est inquiet et se demande si l'on n'arrive pas à la fin d'un bilan favorable pour rentrer dans une période plus tendue. Il est indiqué que deux contrats de swaps se situaient à 2,4% et 2,5% et sont passés, pour le premier à 3,50%, et le second réparti sur deux volets, l'un à 3,68 € et l'autre à 6,50 %.

Il est aussi signalé que le Syndicat a des contrats avec des dépenses et des recettes. Ce qui a été présenté, lors du débat d'orientation budgétaire, était la contraction de ces opérations. En se référant au tableau du projet de BP, pages 38 et 39, on retrouve l'excédent net de l'ordre de 500 000 €. Il s'agit là, bien sûr, d'une estimation faite d'après les données du bureau d'études Finance Active.

Monsieur FRALEUX rappelle la moyenne des taux des différents contrats, soit 5,66 % ; avec les opérations de swaps, les taux, bien qu'ils aient aussi évolué, sont toujours en dessous de ce pourcentage. Ce n'est donc pas une perte mais « un moins gagné ».

Le Président le confirme et ajoute que l'objectif du Syndicat est de poursuivre sur cette voie. Il rappelle les positions normales prises à un certain moment en anticipant un taux de 2 ans inférieur à celui de 30 ans ; puis les choses se sont inversées et puis brutalement revenues à un niveau plus favorable au Syndicat. Le danger est lié à la volatilité et cette dernière à la durée. En résumé, l'objectif est bien de sécuriser ces opérations au maximum, et à plus long terme, avec le concours des élus concernés et du bureau d'études Finance Active.

Monsieur FRALEUX considère que la notion de valorisation des soultes est une donnée intéressante mais les forwards relèvent d'un calcul mathématique. Ce qui compte, c'est le taux de retournement. Il s'agit d'une proposition d'échange de taux favorables qui se traduit par la signature d'un contrat ; c'est donc plus concret.

Le Président précise que, sur l'exercice 2009, le SIDRU est sécurisé.

Le Comité, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des votants (2 abstentions), le projet de BP 2009.

Le Président réaffirme son engagement d'aller dans le sens du Grenelle de l'environnement. Il reconnaît l'exemplarité du Centre AZALYS sur le plan écologique mais il a été conçu sur un modèle économique qui n'est pas viable. Cependant, il continuera à défendre cet outil de travail jusqu'au bout, avec l'appui des élus et

avec une certaine prise de risque qu'il ne nie pas. Il souhaite compenser le manque de tonnages par d'autres débouchés (les boues notamment).

Monsieur FRALEUX pense que si le Centre AZALYS reçoit des boues il y aura des investissements à réaliser.

Il est possible d'accepter des boues jusqu'à une siccité de 55 % répond Madame LEGROS (SODEREC) ; la quantité est limitée à 10 000 tonnes, soit 10 % sur les 100 000 tonnes apportées par le SIDRU.

Pour le Président, il y a des réglages à opérer mais si les pouvoirs publics le souhaitent vraiment, le SIDRU pourra récupérer les boues du SIAAP et des négociations sont en cours à ce sujet.

FIXATION DU TARIF D'INCINERATION POUR 2009

Le Président indique que la progression du coût de l'incinération est liée essentiellement aux actualisations de prix figurant au contrat de crédit-bail et dans l'ensemble contractuel, signé avec NOVERGIE Ile-de-France.

La fixation des différents tarifs d'incinération, pour les communes membres du Syndicat et pour les clients extérieurs, doit permettre au Syndicat d'atteindre l'équilibre budgétaire sur l'ensemble de la prestation.

Compte tenu des estimations de tonnages qui devraient être produits par chacun de ces partenaires, il est proposé au Comité Syndical d'arrêter le prix de l'incinération pour les communes membres du SIDRU.

Il propose de fixer ce prix à 89 € la tonne, pour l'année 2009, hors la TVA et les autres taxes, TGAP et taxe instituée au profit de la commune siège du centre de valorisation énergétique.

Monsieur PASQUIER pense que l'on masque un peu cette augmentation qui ne représente pas le vrai coût de l'incinération 2009 ; c'est pour cette raison qu'il s'abstiendra sur ce dossier.

Le Président précise que c'est sur ces bases qu'est fixé le prix de l'incinération depuis son origine. Il n'y a jamais eu de vérité de coût ; c'était une volonté politique affichée au départ, et, aujourd'hui, il faut assumer cette donnée.

Monsieur FRALEUX souligne une volonté de transparence des comptes en faisant déjà ressortir notamment, les conséquences financières du Gros Entretien Renouvellement (GER) ; ce qui n'était pas le cas auparavant. Le Syndicat poursuit son travail de transparence des comptes.

Le Comité, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des votants (2 abstentions), le tarif de l'incinération à 89 € HT la tonne.

QUESTIONS DIVERSES

Relations contractuelles avec Novergie

Le Président rappelle les propos tenus dans son courrier transmis à NOVERGIE le 15 décembre 2008 relatif aux relations contractuelles avec le Syndicat et qui figurent en annexe du procès-verbal du 17 décembre 2008.

Monsieur FAIVRE, Directeur AZALYS, répond que NOVERGIE travaille sur le réexamen des conditions financières depuis 1999 ; des éléments de réponse devraient parvenir au Syndicat prochainement.

Le Président reprend ses propos sur la vérité des prix et sur le complément des tonnages à apporter à AZALYS, les boues du SIAAP voire une partie du compost du SIVaTRU. De même, il intervient sur les voies sur lesquelles chacun des deux Syndicats s'est engagé tout en constatant que les deux filières, incinération et compost, sont aujourd'hui en grande difficulté. La seule filière qui se développe, c'est le tri avec un coût moyen à la tonne de 180 €, et avec un apport de subvention important sans quoi le prix serait plus significatif.

Opération de swap et démarche mutuelle

Monsieur PASQUIER revient sur la restructuration du swap pour un an à 6,50%, concernant la formule, 2^e phase, euro dollar/euro franc suisse. Il se demande si le SIDRU a bien été conseillé sur cette opération. Puis il évoque la situation de certaines collectivités comme Saint-Etienne ou le département de Seine Saint-Denis qui analysent ces produits toxiques et tentent de s'extraire de cette situation risquée sans attendre que les formules s'appliquent de manière inverse. Il demande si le Président serait d'accord pour les rejoindre dans cette démarche.

Le Président souhaite intervenir dans tous les cas possibles. Il rappelle que le Syndicat a pris des positions qui sont évidemment risquées mais raisonnables. S'il se crée un collectif de collectivités qui s'estiment mal conseillées, il n'a pas d'objection pour les rejoindre. D'autre part, s'il a des éléments à apporter sur ce dossier, il n'y voit pas d'inconvénient, sachant que le SIDRU a, lui aussi, été conseillé sur ces opérations. Il souligne que la crise financière est intervenue récemment et a fait apparaître le caractère risqué de ces positions au travers de la volatilité de ces produits. Il pense que toute position lucide dans ce cadre est potentiellement dangereuse à plus long terme. Il indique que pour les valorisations avancées par le co-contractant du Syndicat et celles produites par le bureau de conseil, sur le même contrat, présentent des écarts qui varient de 1 à 2... et ces valorisations peuvent aussi se négocier.

Il interpelle Monsieur FRALEUX pour qu'il se charge de contacter d'autres collectivités. Il faut cependant distinguer deux choses :

- ou bien il y a eu tromperie, ce qui relève des tribunaux
- ou bien il y a eu une information insuffisante, devoir de conseil qui n'a pas été bien effectué auquel cas on peut mener ensemble une pression contre les banquiers ce qui peut aider à faciliter les retournements de position dont le Syndicat aurait besoin.

Il ne voit donc pas d'inconvénient à se lier avec d'autres collectivités.

Monsieur FRALEUX confirme ces propos et rappelle que la formule relevée plus haut est assez simple, sachant que le différentiel entre CMS 2 ans et CMS 30 ans, sur 25 ans, donnerait un taux d'intérêts moyen de 2 à 3 %.

Il reconnaît cependant qu'il n'est pas possible de dire ce que sera ce taux d'ici 3 ans, d'où l'intérêt de profiter des opportunités qui se présentent.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, le Président lève la séance à 19 heures 15 minutes.